



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 03 OCTOBRE 2015

Plus de bio au lycée Jamain, les profs accusent la Région

Le lycée de Rochefort qui fut le premier à expérimenter le bio à la cantine se voit privé de sa subvention régionale.



La cantine du lycée proposait 80% de produits venant de l'agriculture biologique et/ou de fournisseurs locaux.

Photo A.M

Agnès MARRONCLE

Ne pas accorder une subvention de 15.000 euros pour que la cantine demeure bio quand on est prêt à dépenser 55.000 euros en huîtres, petits fours et champagne au salon du Bourget, voilà qui tord les tripes des enseignants du lycée Jamain de Rochefort.

Il ne fait plus bien bio dans ce lycée professionnel qui fut pourtant l'un des premiers de Poitou-Charentes à se lancer dans l'approvisionnement auprès d'agriculteurs biologiques pour sa cantine - une expérimentation soutenue par le conseil régional qui n'a pas manqué, à une certaine époque, de communiquer à ce sujet. «Il y a un an, la Région a coupé net la subvention qui nous aidait à soutenir ce projet. Il nous avait valu le label Ecocert au niveau expert», déplore Brigitte Peyrille, au nom des enseignants du lycée Jamain.

Au fil de cette expérimentation débutée en 2007, le lycée rochefortais était en effet arrivé à un taux rarement égalé de 80% de produits venant de l'agriculture biologique et/ou de fournisseurs locaux. Ceci

pour un coût autour de 2,90€ de denrées par repas, alors que le prix payé par les familles, le même dans tous les lycées régionaux, revient à 2,81€ le repas et inclut non seulement la nourriture, mais aussi les frais d'électricité, de chauffage etc. Jusqu'à l'an dernier, la subvention régionale accordée sur ce poste au lycée lui permettait de combler la différence. «Pour continuer l'approvisionnement bio, nous avons dû puiser dans nos fonds propres. Nous ne pourrions pas continuer sur ce rythme», reconnaît la directrice adjointe de l'établissement.

La subvention n'était qu'un encouragement

Selon le groupe d'enseignants qui alerte aujourd'hui l'opinion, il manque environ 15.000 euros de subvention au lycée pour continuer à servir des assiettes bio. «Un chiffre que nous rapprochons des 510.000 euros dépensés pour le stand régional au salon du Bourget. Si les entreprises du secteur ont participé, la Région a tout de même versé 180.000 euros et les autres collectivités (Vienne, Charente et Charente-Maritime)

220.000 euros. Sur ce salon, 55.000 euros ont été dépensés pour offrir des huîtres et produits régionaux aux visiteurs».

Brigitte Peyrille assure ne rien inventer, tout étant vérifiable dans les comptes rendus de commission permanente du conseil régional. Au regard de son président Jean-François Macaire, la subvention accordée au lycée Jamain n'avait qu'une valeur d'amorçage, d'encouragement dans une démarche qui devait, à terme, trouver son équilibre économique.

Quant aux dépenses pour le salon de l'aéronautique au Bourget, c'est pour Jean-François Macaire «un rendez-vous indispensable pour nos entreprises régionales. Cela leur donne une visibilité qui débouche sur des commandes. On parle de 300 à 500 recrutements possibles sur cette filière en Poitou-Charentes dans les prochaines années». Justement à propos d'emplois, les profs de Jamain évoquent ceux qui seront perdus chez les fournisseurs bio et locaux qui s'étaient organisés pour nourrir chaque jour les 420 demi-pensionnaires du lycée rochefortais.

Trop de déchets stockés chez Mannamiant

- La société de stockage d'amiante a besoin d'une «autorisation d'exploitation»
- Mais les élus de Châteaubernard ont émis un avis négatif après une visite du site.

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

Une visite qui a tout changé. Mercredi 23 septembre, Michel Damy, le maire adjoint chargé des finances de Châteaubernard, se rend sur le site de Mannamiant, l'entreprise chargée de récupérer l'amiante sur les chantiers. Il accompagne le commissaire-enquêteur qui doit rendre son avis sur l'installation de transit de déchets amiantés, suite à l'enquête publique lancée pour régulariser la situation administrative et «déclarer les activités du site» en préfecture. Ce qui n'avait pas été fait jusque-là.

Sur place, les deux hommes vont de surprise en surprise. Au point que huit jours plus tard, le compte-rendu de Michel Damy en conseil municipal provoque le vote à l'unanimité d'un «avis négatif» sur l'autorisation d'exploitation. Jean-Luc Meunier, conseiller d'opposition mais surtout membre du collectif interprofessionnel de défense des victimes de l'amiante et du travail (Cidvat), avance même que Mannamiant «joue avec la vie des Castelbernardins».

90 tonnes au lieu de 50

Deux raisons principales ont poussé le conseil à voter contre jeudi soir. Sur les quantités présentes d'abord: Mannamiant doit normalement stocker au maximum 50 tonnes d'amiante. Ce jour-là, près de 90 tonnes ont été recensées. «Notre activité est très variable, vous pouvez revenir dans quinze jours, il n'y aura que 45 tonnes», explique le P-DG, Claude Mannalin, tout en reconnaissant qu'il devrait demander à court terme une autorisation d'augmenter sa capacité de stockage. En passant par une nouvelle enquête publique.

Sur la durée de stockage de certains déchets amiantés: un maximum de 90 jours est autorisé. «Nous avons retrouvé de l'amiante stocké ici depuis



Il y a dix jours, 90 tonnes d'amiante étaient stockées chez Mannamiant au lieu des 50 autorisées.

Photos CL

»
Notre activité est très variable, vous pouvez revenir dans quinze jours, il n'y aura peut-être que 45 tonnes d'amiante.

2010», annonce Michel Damy. Le chef d'entreprise ne nie pas : «C'est un cas particulier d'amiante qui ne concerne qu'une ou deux palettes, mais on va les transférer.»

Hervé Hucteau, le commissaire-enquêteur également conseiller en sécurité-transport matières dangereuses, résume la situation : «Même si le risque sanitaire est faible, l'entreprise n'est pas dans les clous de la législation». Ce qui



Claude Mannalin en veut à «ces petits rigolos qui ne savent qu'écrire et passer leur temps à attaquer une entreprise homologuée correctement».

ne préjuge pas forcément de sa décision finale (lire ci-contre). Sans cette visite et le vote du conseil mercredi, la «régularisation» n'aurait peut-être été qu'une formalité administrative. Dans la lignée des rapports déjà rendus par différentes autorités comme l'agence régionale de Santé.

L'ARS concluait en mars 2015 que «les activités ne semblent pas de nature à exposer la population à des risques sanitaires de façon chronique», en particulier pour les habitants les plus proches, à environ 150 mètres du site.

Courriers anonymes

Mais l'inspection sur site a rebattu les cartes et Claude Mannalin en veut à «ces petits rigolos qui ne savent qu'écrire et passer leur temps à attaquer une entreprise homologuée correctement».

Comme le confirme le maire de Châteaubernard, l'enquête publique qui s'est achevée mercredi est partie de plusieurs dénonciations anonymes. «En 2013, nous avons reçu des courriers qui ont été transférés à l'État», explique Pierre-Yves Briand.

À la suite de quoi, une inspection inopinée de la Dréal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) s'était déroulée en février 2013, avant de déboucher sur cette procédure. Qui semble loin d'être terminée.

Anniversaire des 20 ans en 2016

Mannamiant est le dernier représentant du groupe familial Mannalin, créé il y a 69 ans. Cette société, qui fêtera son vingtième anniversaire l'an prochain, a survécu à la liquidation du reste du groupe de travaux publics, prononcée en 2013. À cette époque, Mannamiant était elle-même placée en redressement judiciaire. «Nous en sommes sortis il y a un plus d'un an», explique Claude Mannalin qui emploie une quarantaine de salariés dans la

zone du Fief-du-Roy. Dans son secteur, l'entreprise est la première de la région. «On travaille dans près de 60 départements sur tout le Grand-Ouest avec des chantiers parfois énormes comme celui cet été de l'université de Rennes», rappelle l'ancien maire de Julianne jusqu'en 2008. Le site de Châteaubernard sert de zone de transit avant que les déchets ne soient transportés dans les trois sites d'enfouissement: Angers, Landes ou Massif Central.

Le préfet tranchera dans un mois

Le commissaire-enquêteur doit rencontrer dès lundi Claude Mannalin pour lui faire part de ses observations. Celui-ci, qui a rencontré le sous-préfet hier matin et a aussi pris rendez-vous avec la Dréal, aura ensuite deux semaines pour présenter ses propres observations. Avant que le commissaire-enquêteur ne rende son avis définitif. Le dossier passe ensuite devant le

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst). Le préfet de Charente rend alors son avis en s'appuyant sur ce rapport. La mesure extrême peut-être la fermeture du site mais la probabilité est plutôt de donner un délai pour se mettre aux normes. Ou la réouverture d'une enquête publique pour agrandir la capacité de stockage.

Châteaubernard 50g d'héroïne dans le doudou d'un enfant

Jolie prise pour la police nationale de Cognac. Jeudi, vers 18h25, les policiers ont mis la main sur 50 grammes d'héroïne lors d'une opération de contrôle routier diligentée sur réquisition du procureur, à Châteaubernard, rue Fernand-Guionnet. La marchandise, sous pochon, était cachée dans la tête d'un doudou d'enfant à l'intérieur du véhicule, une Polo avec à son bord deux individus. C'est à la suite du dépistage salivaire toxicologique positif du conducteur, un Charentais de 26 ans, que les agents ont

poussé plus loin leur intervention et procédé à la fouille du véhicule. Lors de leur garde à vue, le passager, un Castelbernardin de 35 ans, a reconnu être le possesseur de l'héroïne dont six autres grammes ont été retrouvés à son domicile lors d'une perquisition. Présenté au parquet à Angoulême, il a été écroué hier après-midi et sera jugé en comparution immédiate lundi. Le conducteur a été relâché dans l'attente de la confirmation de son test et sera poursuivi pour conduite sous l'emprise de stupéfiants.



MICHEL GOURINCHAS

a pu respirer cette semaine. Après une semaine de mini-tornade médiatique sur ses tapis d'Azerbaïdjan, puis l'agitation locale la semaine suivante à propos des finances de la ville agrémentée de la colère de ses camarades syndiqués, le tout relevé par une fuite d'eau à dix millions de litres, le maire de Cognac n'a vu aucune épine lui rentrer dans le pied. Et la semaine prochaine semble bien partie: cette fois, le GrandCognac verra ses finances examinées par la Chambre des comptes. La 6^e communauté de communes la plus riche de France devrait s'en sortir avec une bonne note. Au secours, tout va bien!

■ ANCIENS COMBATTANTS

Assemblée générale Fnaca en présence de la ministre

La section cognaçaise de la Fnaca (Fédération nationale des anciens combattants d'Afrique du nord) a tenu son assemblée générale mercredi. Malgré 368 membres recensés, seulement 90 personnes étaient présentes. Le tiers sortant a été réélu et le président a fait appel aux volontaires pour soulager les deux porte-drapeaux. Jean-Baptiste Etcheberria, le vice-président, a informé que Marie-Line Reynaud, députée de la Charente, et Martine Pinville, secrétaire d'État, toutes deux présentes, ont accepté d'être les intermédiaires entre la Fnaca et le

secrétariat d'État en charge des anciens combattants.

Trois membres du bureau sont chargés de rédiger un texte qui permettra de faire connaître la volonté de tous les anciens combattants auprès de ce secrétariat: la demi-part qui s'ajoute au quotient familial à partir de 75 ans ne constitue pas un avantage mais «un droit à réparation»; le décret qui instaure le 5 décembre comme date de commémoration de la guerre d'Algérie «n'a aucun fondement et doit être annulé» selon la Fnaca. Enfin, le budget des anciens combattants «ne doit pas se réduire d'année en année».

«Les personnels au bord de la rupture» à Cognac



Les syndicalistes de FO sont inquiets: «Les collègues sont malmenés, épuisés.» Photo F. B.

L'hôpital public était dans la rue jeudi répondant à l'appel à la grève lancée par les syndicats CGT, FO et SUD pour protester contre le projet de loi santé de Marisol Touraine, ministre de la Santé et la «casse à l'hôpital public». À Cognac, seul le syndicat FO s'est mobilisé localement en provoquant notamment une assemblée générale du personnel médical et non médical à laquelle une quarantaine de personnes a assisté sur les 600 que compte le Chipc (Centre hospitalier intercommunal du Pays de Cognac, sites de Cognac et Jarnac).

Selon Francis Fredon, secrétaire du syndicat FO pour le Chipc, dans un contexte d'économies «drastiques», c'est le personnel qui trinque: «Les collègues sont malmenés, épuisés, au bord de la rupture. On leur demande de faire des heures supplémentaires en permanence, de revenir pendant leurs jours de repos.» Jeudi, pour la première fois, le self de l'hôpital de Cognac n'a pas ouvert

ses portes. Pour Corinne Couvidat, secrétaire du groupement départemental: «On soigne au détriment de notre santé.»

Selon les syndicalistes de FO, c'est l'avenir même de l'hôpital, qui est en jeu: «Cognac n'a pas de chance. Il est pris entre Saintes et Angoulême, deux gros centres. On est inquiet pour l'avenir et on redoute même la fermeture de certains services. L'an passé on a accusé un déficit de près d'1 million d'euros et l'agence régionale de Santé avait versé une aide de 800 000 euros. Cette année comme les grands centres ne vont pas bien, il va se passer quoi si notre déficit reste important».

Francis Fredon s'inquiète aussi de l'avenir de la clinique: «Nous sommes interdépendants notamment parce qu'on leur loue le bloc opératoire et les locaux du service de soins de suite et de réadaptation. Comme la clinique dépend de fonds privés, si un jour ils décident de partir, qu'est-ce qui se passera?»

■ CHÂTEAUBERNARD

La médiathèque retrace son histoire en photos

Inaugurée le 2 février 2001, sous l'ère Truflandier dont elle porte le nom, la médiathèque de Châteaubernard, dirigée par Marylène Carteron, propose, jusqu'au jeudi 8 octobre inclus, une exposition de photos baptisée «Il était une fois... la médiathèque», retraçant l'histoire de sa création.

Installé dans l'ancienne ferme de la famille Devers, en plein centre-bourg à côté de la mairie, l'établissement dont les deux étages aménagés de façon moderne, sont accessibles au public, a gardé extérieurement son architecture typique du terroir charentais. En possession actuellement de 40 000 documents, comprenant entre autres, livres, DVD et CD, mis à la disposition de 1100 adhérents de tous les âges, elle élargit son offre en accueillant conférences ou animations pour adultes ou enfants.

«Cette expo est le résultat d'un travail d'équipe. Aline et Raymond Valente nous ont fourni les photos», confie Marylène Carteron qui a été recrutée en janvier 2003 par Jean-Claude Fayemendie, le maire de l'époque.

À l'extérieur, les jardins transformés par Daniel Boyer et son équipe en 2013, comportent cadran solaire, composteur, hôtel à insectes, théâtre de verdure, et sont bordés par trois salles lumineuses d'exposition et les bâtiments de la crèche.



Marylène Carteron et son équipe.

■ CYCLO-CROSS

Châteaubernard ouvre la saison demain à l'Echassier

La saison des courses cyclistes sur route étant désormais terminée en Charente, celle des cyclo-cross débute demain. Comme l'année dernière, c'est Châteaubernard et son très sélectif circuit de l'Echassier qui va ouvrir le bal.

«Pour ce qui concerne notre circuit c'est le même que l'an dernier avec des passages herbeux, des chemins, de la route et des sous-bois. Mais attention, avec une descente vertigineuse vers la Charente et une remontée sur le plateau avec le saut de la pierre, il est très exigeant», rappelle Bruno Delhomme, le président du Team Châteaubernard Cyclisme, le club organisateur.

L'an passé, l'ex-professionnel Arnaud Labbe (CC Périgueux) avait réalisé un véritable festival en s'adjugeant la gagne devant Yohan Cron (UV Angérienne), le champion régional en titre. En son absence, cette année (à moins qu'il ne vienne s'inscrire sur la ligne de départ) c'est donc son dauphin de l'an passé qui fera figure de grand favori. L'angérien devra toutefois se méfier de quelques grands spécialistes de la discipline tels Loïc et Emmanuel Herbreteau (CC Marmande), Valentin Petiteau (EC Felletin - Ussel - Creuse - Corrèze), Damien Delhomme (TC Châteaubernard) et d'une redoutable équipe du VC Charente Océan avec notamment ses juniors Paul Fournier et Julian Presse.

Chez les féminines, la victoire ne devrait pas échapper à Victorie Guilman (Entente Cycliste 3M), tandis que chez les cadets la bagarre devrait se jouer entre Tom Mainguenaud (P. St Florent - Niort), Jérémie Rambeau (Guidon Manslois), Antoine Soléra (V. Naintré) et une grosse équipe de l'EC3M.

Christian SARDIN



Yohann Cron, le Champion régional en titre devrait être à l'aise sur le parcours très technique de l'Echassier.

Photo Christian Sardin

Demain, Cyclo-cross de Châteaubernard - L'Echassier. Les départs auront lieu à 14h30 pour les Pupilles, Benjamins et Minimes et à 15h15 pour les Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors.

Le calendrier de la saison 2015/2016

- 4 octobre.** Châteaubernard - L'Echassier,
- 11 octobre.** Luxé, Cyclo-cross de La Garenne,
- 18 octobre.** Cognac, Cyclo-cross du Parc,
- 1^{er} novembre.** Saint Angeau, Challenge régional des jeunes,
- 8 novembre.** Macqueville,
- 15 novembre.** La Couronne,
- 22 novembre.** Saint-Fraigne,
- 6 décembre.** Vivonne, Championnats régionaux.
- 27 décembre.** Montbron - Ey-mouthiers,
- 3 janvier.** Saint-Fraigne, Inter-région GSO.

Les généralistes ne désarment pas

MOBILISATION Une manifestation est prévue cet après-midi. Les cabinets sont appelés à la grève jusqu'à mardi. La cible : le tiers payant obligatoire

La presque totalité des organisations de médecins libéraux appelle de nouveau à faire barrage au projet de loi Touraine, en deux étapes : manifestation cet après-midi et appel à la fermeture des cabinets (donc à la grève des gardes ce week-end) d'aujourd'hui à mardi, jour du vote solennel au Sénat.

Les syndicats réactivent une mobilisation amorcée l'an dernier. Marisol Touraine avait présenté son projet de loi en octobre 2014 ; plusieurs semaines de grève avaient suivi, à la fin de décembre et au début de janvier. Il avait été difficile d'en évaluer précisément la portée : peu de médecins sont syndiqués, et ils ne sont pas tenus de se déclarer grévistes.

Il sera donc intéressant, pour me-

surer l'ampleur de ce rejet, de voir le nombre de participants cet après-midi à la marche organisée à Bordeaux, à partir de 15 heures (1). « Tous les soignants sont appelés à marcher : médecins, chirurgiens-dentistes, kinés... Les patients sont aussi les bienvenus », note Hermann Neuffer, 53 ans, médecin généraliste dans le quartier de la Bastide, à Bordeaux, et membre du syndicat FMF (Fédération des médecins de France).

Sur le fond, les arguments n'ont pas changé : les médecins sont vent debout contre la généralisation du tiers payant. « On fait déjà beaucoup, chaque jour, de tiers payant. Ce n'est pas un problème en soi, assure Hermann Neuffer. Ce que nous n'accep-



Hermann Neuffer, généraliste à Bordeaux, remet un document d'information à l'un de ses patients. PHOTO: THIERRY DAVID

tons pas, c'est qu'il devienne obligatoire.»

Pourquoi ce refus ? Les médecins redoutent les retards de paiement et un surcroît de paperasserie, de tra-

vail administratif, après des journées déjà chargées : « Il faudra faire les démarches auprès de 400 à 600 mutuelles pour récupérer les parts complémentaires... » Ils esti-

ment aussi que la gratuité, ou en tout cas la non-rémunération, dévalorise symboliquement l'acte médical, qu'elle déresponsabilise le patient.

Mise sous tutelle

À long terme, les médecins craignent, en ne percevant plus directement les honoraires, une mise sous tutelle progressive. « Nous serons à la botte de l'Assurance-maladie, qui aura un moyen de pression accru si nous ne nous plions pas à ses règles. Elle pourrait, par exemple, ne pas nous rembourser, si nous prescrivons à ses yeux trop d'arrêts de travail ou pas assez de génériques... », s'inquiète enfin Hermann Neuffer. **Julien Rousset**

(1) Parcours : de la CPAM (place de l'Europe) au nouveau stade. Marche organisée par la Cornéli 33 (Coordination des médecins libéraux et indépendants).

Vrais et faux radars sur les routes

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Pour tenter d'enrayer une mortalité repartie à la hausse, Manuel Valls a annoncé hier 22 mesures, dont la plus emblématique est l'installation de nouveaux radars

« L'objectif n'a pas changé, je l'ai fixé quand j'étais ministre de l'Intérieur : il s'agit de revenir sous le seuil des « 2 000 personnes tuées sur les routes en 2020 », contre 3 384 en 2014, a déclaré le chef du gouvernement après un comité interministériel de sécurité routière à Matignon, le premier en quatre ans.

500 nouveaux vrais radars vont être installés sur les routes dans les trois ans qui viennent, ce qui porte leur nombre à 4 700. Des radars multifonctions permettront de détecter, outre les excès de vitesse, des franchissements de ligne, des non-respects de la distance de sécurité, etc. Mais, en plus de tous ces vrais radars, dans le même temps, plus de 10 000 faux, des leurres, vont être installés pour la première fois en France. L'objectif est de multiplier par quatre les « zones radar » qui existent dans le pays, que ces radars soient des vrais ou des leurres.

Des radars embarqués vont par ailleurs être « externalisés », c'est-à-dire confiés à des « prestataires agréés », même si l'infraction est toujours constatée par des officiers de la police judiciaire. Parmi les autres principales mesures figure une

expérimentation de drones pour détecter les « conduites à risques ». Concernant les motards, un contrôle technique obligatoire pour les deux-roues motorisés lorsqu'ils sont revendus ainsi que le port de gants homologués sont annoncés.

Les tests salivaires pour détecter la conduite sous stupéfiants vont aussi être généralisés. Une amende de 650 euros pour les sociétés qui ne donnent pas l'identité de leur employé quand une infraction au Code de la route est commise avec le véhicule de l'entreprise va être mise en place.

Infractions en hausse

Le gouvernement veut inverser la courbe du nombre de morts sur les routes, qui a augmenté en 2014, pour la première fois en douze ans (+3,5%). D'autant que, « sur les huit premiers mois de 2015, [...] le nombre de tués sur les routes est en augmentation, 99 de plus qu'en 2014 », a déclaré Manuel Valls. Le Premier ministre a souligné l'augmentation de la vitesse moyenne et des infractions au Code de la route. « On est moins vigilants », a-t-il déploré.

Le gouvernement n'a donc pas opté pour le big bang que représen-

Sécurité routière : les mesures annoncées

- Port de gants homologués obligatoire
- Formation spécifique pour la conduite d'une moto de puissance supérieure à 56 CV
- Contrôle technique obligatoire en cas de revente
- Port du casque obligatoire pour les moins de 12 ans
- Expérimentation des drones pour la surveillance des infractions
- Utilisation de systèmes de lecture automatisée des plaques d'immatriculation



- Généralisation des éthylotests anti-démarrage
- Simplification des contrôles de stupéfiants par test salivaire
- Confiscation du véhicule en cas de permis falsifié
- Contrevenant de 650 euros pour les entreprises refusant de révéler l'identité du conducteur en infraction
- 500 nouveaux radars fixes d'ici 2018
- 205 radars autonomes d'ici fin 2016
- Plusieurs milliers de radars leurres dans les zones sécurisées
- Développement de la vidéooverballisation et les radars avec envoi automatique de contravention

Source : CISR

terait la généralisation de l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h sur l'ensemble du réseau secondaire, réclamé notamment par la Ligue contre la violence routière. Mais la porte reste ouverte : « Il faudra évaluer attentivement les résultats de l'expérimentation du 80 km/h » menée dans trois départements, a déclaré Manuel Valls.

L'association 40 millions d'automobilistes a critiqué des mesures « dures ». « On tape encore, en essayant de masquer les choses avec des leurres, a souligné Pierre Chaseray, son délégué général. Les radars horripilent l'opinion publique,

plus personne n'y croit. S'ils faisaient baisser la mortalité, celle-ci ne remonterait pas depuis dix-huit mois ! »

À la Fédération des motards en colère (FFMC), on dénonce aussi des « annonces de Père Fouettard ». Les mesures qui concernent les motards sont « déconnectées des accidents de deux-roues motorisés », critique Marc Bertrand, chargé de mission sécurité routière à la FFMC. Le port des gants et l'instauration d'un contrôle technique « ne vont pas permettre de sauver des vies ».

Mais, pour l'Association préven-

tion routière (APR), ces mesures « vont avoir pour conséquence une augmentation des contrôles et un renforcement de l'égalité de tous devant la loi », et « constituent un signal fort adressé aux Français ».

Le plan d'hier s'ajoute aux 26 mesures annoncées en janvier par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. Saluant ces « mesures courageuses », comme « l'interdiction des oreillettes au volant », Manuel Valls a estimé que ce plan n'avait « pas pu encore produire tous ses effets ».

Un nouveau comité interministériel se tiendra dans un an.

Michel Boutant nommé « gendarme du renseignement »

SÉCURITÉ Le sénateur Michel Boutant (PS), ancien président du Conseil général de Charente, vient d'être nommé à la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), créée par la loi pour contrôler l'activité des services. Avec ses collègues, l'élu charentais devra vérifier le bon usage des écoutes téléphoniques, des balises posées sous les voitures, ou des intrusions informatiques, par les hommes du renseignement... Il siègera avec les députés Catherine Vautrin (Les Républicains) et Pascal Popelin (PS), et la sénatrice Catherine Troendle (LR).

CHÂTEAUBERNARD

De l'héroïne cachée dans une peluche

Hier en fin d'après-midi, la police réalisait un contrôle routier à Châteaubernard lorsqu'elle est tombée sur un conducteur et son passager anxieux. L'attitude des deux hommes, âgés de 26 et 35 ans, a attiré l'attention. Si le dépistage d'alcoolémie s'est révélé négatif, celui des stupéfiants était positif. Fouillés, les deux hommes ne transportaient pas de drogue sur eux. C'est un petit morceau de plastique, dépassant de la tête d'une peluche posée sur la banquette arrière qui a aiguisé la curiosité de policiers. À l'intérieur, ils ont découvert 50 grammes d'héroïne. Le passager du véhicule a reconnu l'appartenance de ce doudou, celui de son fils. Lors de la perquisition de son domicile, cinq grammes d'héroïne conditionnée ont été trouvés. Placé en garde à vue, le trentenaire a été présenté hier soir au parquet d'Angoulême et écroué en attendant sa comparution immédiate ce lundi.

Le club doit se remettre en selle

CENTRE ÉQUESTRE Le club demeure fragile financièrement. La reconstruction est en marche mais sera longue

DIDIER FAUCARD

d.faucard@sudouest.fr

Mercredi, les membres des Écuries de Boussac, le club équestre de Cognac, se sont retrouvés pour la première assemblée générale depuis l'avis de tempête du début de l'année.

Le club en grande difficulté financière avait dû son salut à la subvention exceptionnelle - 110 000 euros dont 55 000 remboursables en trois ans - votée en janvier par la Communauté de communes de Grand Cognac. A cela s'est ajouté le licenciement difficile du directeur François Valteau, en mars, remplacé, depuis mai, par Édouard Legendre en tant que responsable pédagogique.

De fait, le bilan dressé par le président Cyrille Blattes pour l'exercice 2014-2015 n'avait rien de particulièrement exaltant avec une baisse du nombre de licenciés à 183 contre 198 l'année précédente. Et par conséquent une baisse des cotisations (14 264 € contre 18 025 €, soit moins 20 %) comme des heures de monte (11 450 heures au lieu de 13 670). Le constat est le même du côté des écuries de propriétaires : deux chevaux sont partis en septembre 2014, deux autres sont restés, entraînant une chute du chiffre d'affaires de 57% (de 64 482 € à 27 396 €).

D'une manière globale, le bilan financier laisse apparaître une perte

de recettes de 42 426 € (elles étaient de 322 187 € en 2013-2014 et de 279 761 lors de l'année achevée). Cela est à mettre en relation avec des dépenses qui s'élèvent à 394 439 €, soit un déficit sur l'exercice de 114 678 €. Malgré le fait que « depuis la fin de l'année civile 2013 nous ne cessons de faire des économies sur les charges courantes de l'association et nous avons dû aborder la question de la masse salariale trop importante dans le budget associatif », indiquait Cyrille Blattes. D'où le licenciement évoqué plus haut.

Le soutien de Grand Cognac

Ce constat fait, l'équipe dirigeante a martelé sa volonté de pas baisser les bras, mais au contraire de se mobiliser pour remonter la pente et sauver Les écuries de Boussac. Tout en sachant que cela ressemblerait plus à un chemin de croix qu'à une partie de plaisir. « Il faut laisser le temps faire son œuvre, que la confiance revienne peu à peu ; cela prendra, à mon avis, deux ans au minimum. Nous disposons d'un site exceptionnel et ça doit repartir », résumait Édouard Legendre. Sur ce point-là, les premiers chiffres de la nouvelle année sont plutôt encourageants puisque 148 inscriptions ont déjà été enregistrées, « un peu plus que l'an passé à la même date », soulignait Cyrille Blattes.



Encore du pain sur la planche pour Cyrille Blattes et son équipe.

PHOTO ARCHIVES ANNE LACAUD

Dans sa lutte pour la survie, le club peut compter sur le soutien de Grand Cognac. Présent lors de cette assemblée générale, Michel Gourinchas a rappelé son attachement et celui de la collectivité à Boussac : « c'est un outil indispensable au territoire et à son développement », observait-il. Tout en mettant l'accent sur le fait que la Communauté de communes, elle aussi en proie à des restrictions de moyens, n'allait pas pouvoir être un puits financier sans fond et encourageant le club à développer les partenariats privés.

Le retour à l'équilibre du club équestre cognaçais dépendra aussi de sa capacité à investir dans l'acquisition de matériel (tracteur...) pour faciliter le fonctionnement du site,

« pour le moment nous n'avons rien, heureusement des gens nous aident », soufflait le président. Et surtout dans le renouvellement de sa cavalerie : « nous avons des chevaux vieillissants, entre 13 et 14 ans, et nous aurions besoin d'en avoir cinq ou six nouveaux ».

Des pistes à explorer

Jacques Robin, le président du Comité régional d'équitation donnant quelques pistes à explorer : développer l'activité poney, « très prisée, c'est souvent ce qui fait vivre les chevaux dans les clubs », des actions en liaison avec le handicap, des activités de spectacles... Comme le soulignait Michel Gourinchas, le cheval a toute sa place sur le territoire.

Mauvais temps pour la société Mannalin

Ce qui ne devait être qu'une bagatelle de la procédure a pris la forme d'une complication majeure jeudi soir au conseil municipal de Châteaubernard. Alors que la société de traitement de l'amiante Mannalin Participations, alias Mannamiante, récupérait, stockait et faisait transiter de l'amiante sur son site du Mas de la Cour depuis des années, une demande de mise en conformité lui avait été imposée par les autorités compétentes. En cause, une manipulation des déchets dangereux pas tout à fait dans les clous.

Une enquête publique était alors ouverte. Les études des sols, la mairie de Cognac... toutes les instances avaient donné un avis favorable sans sourciller. Ne restait plus que la commune accueillante. Le maire de Châteaubernard, Pierre-Yves Briand, avait prévenu : « Nous avons besoin de renseignements avant de nous prononcer sur l'exploitation. Je réserve mon avis. »

Des stocks datant de 2010

Et l'avis de son conseil municipal n'a pas fait un pli jeudi soir. L'ensemble des élus ont voté « non » à l'entreposage provisoire des déchets amiantés. Un avis suicidaire pour l'entreprise Mannalin qui ne subsiste que grâce à cette activité depuis 2013, après la liquidation de sa branche travaux publics. Mais d'après les élus, la société a joué avec le feu. « Compte tenu de la sensibilité du projet, j'ai rencontré le commissaire enquêteur qui a proposé une visite des lieux », expliquait Pierre-Yves Briand jeudi. Une visite « surprise » qui a fort intéressé les participants.



La société Mannalin est spécialisée dans le traitement de l'amiante. PHOTO ARCHIVES STÉPHANE DURAND

Sur place, les élus ont découvert des manquements majeurs et indéniables aux règles de sécurité. Si le volume entreposé ne doit pas dépasser 50 tonnes, la société Mannamiante France dispose du double. Les conditions de stockage avec des déchets présumés (devant être sous abri) sont elles aussi tout sauf conformes. Le premier édile rend compte d'entrepôts extérieurs et intérieurs dans un bâtiment sans toiture. Enfin, la durée d'entrepôt ne doit pas excéder les trois mois. Or, des bordereaux de stocks ont été relevés datant de 2010.

« Porter plainte »

Dans ce contexte, le conseil municipal, à l'unanimité, s'est élevé contre l'activité douteuse de Mannamiante. D'autant que le sujet a touché particulièrement l'auditoire. Jean-Luc Meunier, élu d'opposition et pilier du collectif interprofession-

nel pour la défense des victimes de l'amiante et du travail (Cidvat) est catégorique. « On joue avec le feu. Nous sommes contre ce stockage de déchets amiantés à Châteaubernard. » Et d'alerter le conseil sur la dangerosité des big-bags dans lesquels sont conditionnés les déchets amiantés. Jean-Luc Meunier s'interroge aussi sur les incidences sanitaires pour les riverains et les gens du voyage installés à proximité d'autant « que cela fait sept ou huit ans qu'il y a stockage de déchets. » Il suggère même de porter plainte.

Pierre-Yves Briand préfère se ranger pour l'instant derrière les conclusions du commissaire enquêteur qui « a bien creusé le sujet ».

**Sandra Ballian
et Sophie Carbonnel**

Malgré nos multiples tentatives, nous n'avons pas réussi à joindre le PDG de Mannamiante, Claude Mannalin.

Les vignes du Seigneur

Depuis une bonne semaine, on peut entendre les professionnels de la viticulture se réjouir de la belle récolte 2015. Un courtier en vins et eaux-de-vie rapporte que lors d'une récente rencontre avec le maître de chai d'une grande maison, ce dernier s'est exclamé : « Ce sont de magnifiques vendanges, avec en même temps la quantité et la qualité. À croire que Dieu est viticulteur. » « J'espère qu'il est également négociant », a rétorqué malicieusement le courtier. Au moment où la question des prix des eaux-de-vie va revenir sur le tapis, la remarque est opportune. En tout cas, les syndicalistes viticoles apprécieront !

■ CHÂTEAUBERNARD

Don du sang. L'Amicale des donneurs de sang de Cognac et de sa région organise une collecte de sang, ce lundi 5 octobre, à la salle des fêtes des Pierrières, de 16 à 20 heures.



La soprano Léana Durney, le baryton David Autiery et le pianiste Lucas Buclin, un trio détonant. PHOTO SANDRA BALIAN

L'opéra à la sauce helvétique a pris

CHÂTEAUBERNARD Après le théâtre classique version Xavier Le-

maire, jeune metteur en scène décomplexé - c'était au mois de mai dernier la compagnie Les Larrons se produisaient au Castel avec une version pleine de peps du « Jeu de l'amour et du hasard » de Marivaux -, place à l'opéra vendredi 25 septembre. Un sans-faute dans la programmation que la ville doit aux conseils avisés de Kelly Baudry, accompagnatrice culturelle de la société Modul-Arts basée à Poitiers qui suit la ville de Châteaubernard pour certains spectacles. Sur scène la compagnie suisse Comiqu'opéra s'est joyeusement assise sur les codes opératiques. Apartés avec le public, numéros comiques, décor désacralisé et miniaturisé, les complices sur scène et amis dans la vie la soprano Léana Durney, le baryton David Autiery et l'indispensable pianiste Lucas Buclin se déroulent et s'enroulent autour du jeu amoureux. Dans ce déferlement d'humour, des écrans s'ouvrent et les airs d'opéra s'enchaînent. Les non initiés ont ouvert une oreille pleine d'appétence, les fins connaisseurs se sont régalez. Le public n'est pas resté sur « une faim opératique », dixit David Autiery, il s'est levé pour en redemander.